



**Randonnée roller**  
**Jeudi 26 septembre**  
**à 19h45**  
**rue Alexandre 1er**  
**à Alençon**

Renseignements, règlement sur le site du club RSCA

<http://rolleralencon.blogspot.fr/p/randonnee.html>

Participation limitée à 75 patineurs  
 préinscription sur le site Doodle recommandée:

<http://doodle.com/8wwrfsp9dn67bqcv>

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs non accompagnés (Voir au verso). Age minimum des mineurs: 10 ans pour les licenciés et 15 ans pour les autres (NB: Vrai débutant s'abstenir)



## **AUTORISATION PARENTALE**

(Rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e) Mr - Mme

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

En ma qualité de: Père - Mère - Tuteur

Autorise Ma fille - mon Fils

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

a participer aux randonnées loisirs organisées par le Roller Sports Club Alençon pour la saison 20\_\_\_/20\_\_\_.

L'âge minimum pour participer à cette randonnée est fixé à **dix ans pour les enfants munis d'une licence de roller**, en cours de validité, affilié à la Fédération Française de Roller Sports. Pour les mineurs non affiliés à la FFRS, l'âge minimum est fixé à **quinze ans**.

Les organisateurs de cette randonnée roller sont mandatés a prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment, en cas d'accident ou de blessure de l'enfant susnommé y compris en cas d'hospitalisation, nécessitant une intervention chirurgicale, même sous anesthésie.

Numéro de téléphone des représentants légaux à prévenir en cas d'accident:

Tel N°1 \_\_\_\_\_ Tel N° 2 \_\_\_\_\_

Les parents qui ne souhaitent pas que leurs enfants mineurs non accompagnés puissent repartir seuls en fin de randonnée sont invités à contacter les organisateurs avant le départ.

En tant que représentant légal, je confirme avoir pris connaissance du règlement de la randonnée disponible sur le site du RSCA.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature du représentant: \_\_\_\_\_